



Le Bulletin du

Centre Midi-Pyrénées d'Évaluation et d'Informations sur la
Pharmacodépendance

RECUEIL DES ORDONNANCES FALSIFIEES : LES RESULTATS DE 1998

Comme tous les ans, vous avez participé au recueil des ordonnances falsifiées. Voici les résultats des deux enquêtes réalisées au cours de l'année 1998.

Les repères méthodologiques :

De janvier à juin puis de juillet à septembre 1998, une partie (ceux recevant des étudiants en pharmacie) ou l'ensemble des pharmaciens d'officine du réseau CEIP Midi-Pyrénées a participé au recueil des ordonnances falsifiées.

Les résultats :

* 1998 : une participation qui s'essouffle... le taux de participation a diminué en 1998 (30-70 % en 1997, moins de 20 % en 1998) mais le nombre d'ordonnances recueillies reste constant (213 en 1997, 175 en 1998) :

Période	Nombre de pharmaciens sollicités	Taux de participation	Nombre d'ordonnances falsifiées recueillies
Janvier-juin. 1998	60 ⁽¹⁾	15 %	90
Juillet-septembre 1998	173 ⁽²⁾	19 %	85

⁽¹⁾ pharmaciens recevant les étudiants en 6^{ème} année de pharmacie,

⁽²⁾ l'ensemble du réseau des pharmaciens d'officine Midi-Pyrénées.

* *Les principaux critères de falsification en 1998* : surtout des surcharges et rajouts de médicaments

- Surcharge sur posologie ou durée de traitement	32 %
- Rajout d'un ou plusieurs médicaments	19 %
- Vol d'ordonnance	8 %
- Autres critères	< 5 %

Les ordonnances sécurisées modifieront-elles ces critères ? A suivre...

*Comité de Rédaction : M.E. Llau, Dr M. Lapeyre-Mestre, Dr C. Damase-Michel, Pr J.L. Montastruc. Service de Pharmacologie Clinique, CEIP Midi-Pyrénées, Faculté de Médecine, 37 allées Jules Guesde, 31073 Toulouse Cedex.
Tél : 05-62-26-06-90. Fax : 05-61-25-51-16. E-mail : pharmdep@cict.fr*

* **le palmarès des médicaments les plus détournés** : voici les résultats en nombre d'ordonnances falsifiées et en taux de détournement des médicaments cités au moins trois fois en 1998 accompagnés des taux de détournement calculés en 1997 et 1996 :

		Nombre d'ordonnances falsifiées en 1998	Taux de détournement *		
			1998	1997	1996
Rohypnol® 1 mg	<i>flunitrazépam</i>	42	4,4	2,6	1,3
Stilnox®	<i>zolpidem</i>	7	0,3	0,06	0,1
Survector®	<i>amineptine</i>	6	2,5	2,0	0,7
Deroxat®	<i>paroxétine</i>	4	0,4	0,05	0,01
Temesta® 2,5 mg	<i>lorazépam</i>	4	0,6	0,2	0,2
Artane® 5 mg	<i>trihexphénidyle</i>	3	1,4	•	•
Diantalvic®	<i>paracétamol + dextropropoxyphène</i>	3	0,3	•	•
Dicodin LP 60®	<i>dihydrocodéine</i>	3	20,5	•	•
Xanax® 0,25 mg	<i>alprazolam</i>	3	2,1	•	1,1

* Rappel : le taux de détournement correspond au nombre d'ordonnances falsifiées concernant un médicament rapporté à l'utilisation de ce médicament en nombre de mois de traitement sur la même période.

• non calculé car aucune ordonnance suspecte n'avait été observée pendant l'enquête.

En conclusion,

- les taux de détournement particulièrement élevés en 1998 peuvent s'expliquer par une faible participation ; en effet, si seules les pharmacies observant des ordonnances falsifiées participent au recueil, on surestime le détournement de ces produits... Il est donc très important de renvoyer les bordereaux même si vous n'avez pas recueilli d'ordonnance...

- malgré cette remarque, le taux de détournement est maximal pour le Dicodin®, dérivé codéiné ;

- les benzodiazépines ou apparentées sont toujours très présentes ;

- enfin, la mort du Survector® : l'amineptine n'est plus commercialisée en France depuis janvier 1999...

☞ Une nouvelle enquête est en cours : un recueil des ordonnances falsifiées du 4 octobre au 27 novembre 1999...

⊗ Attention : pour le calcul du taux de participation et la fiabilité des résultats, il est absolument indispensable de nous renvoyer les bordereaux même si vous n'avez pas observé d'ordonnance suspecte...

😊 Nous vous présenterons tous les résultats de l'année 1999, lors des Cinquièmes Rencontres du Réseau, le lundi 10 Janvier 2000 de 9h à 12h à la Faculté de Médecine, Allées Jules Guesde, Toulouse.

Nous vous rappelons qu'en dehors des périodes d'enquête, tout cas d'abus ou de pharmacodépendance grave ou inattendu, notamment suspecté lors de la présentation d'une ordonnance falsifiée doit être déclaré au CEIP (Décret du 31 mars 1999).
N'hésitez pas à nous contacter au 05-62-26-06-90 ou à nous envoyer ces observations par courrier ou fax : 05-61-25-51-16 ou E-mail : pharmdep@cict.fr